

4 juillet 2006

N° 2006 -0133

MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY

- Admission des actions de la société sur Alternext le 12 juillet 2006.
- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'un Placement Global du 4 juillet 2006 au 12 juillet 2006 et d'une OPO du 4 juillet 2006 au 11 juillet 2006.
- Règlement-livraison de l'OPO le 17 juillet 2006.
- Début des négociations sur Alternext le 18 juillet 2006.

I – ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément aux Chapitres 1 (paragraphe 1.4) et 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur le marché Alternext des 2.578.197 actions existantes composant le capital de la société MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY, 800.000 actions à provenir de la conversion d'obligations sous la condition de la réalisation définitive de l'admission sur Alternext, 10.870 actions à provenir de l'exercice de BSA auxquelles s'ajouteront un maximum de 1.013.134 actions nouvelles à provenir de l'augmentation de capital à réaliser dans le cadre de l'introduction.

Les actions admises représenteront la totalité du capital et des droits de vote et porteront jouissance au 1er janvier 2006. La valeur nominale des actions s'élève à 1 € par action. Dès leur admission, elles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

L'introduction sur le marché Alternext des actions MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY sera réalisée le 12 juillet 2006, selon la procédure de Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert (OPO) dans les conditions fixées aux paragraphes suivants.

L'information des professionnels et du public sur les résultats et la situation actuelle de la société MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY est assurée dans les conditions suivantes :

-Une notice légale sera publiée au BALO, le 10 juillet 2006.

-Un prospectus d'introduction est disponible auprès de la Société à l'adresse suivante : 161 avenue de Verdun, 94200 Ivry-sur-Seine, ainsi que sur son site Internet (www.mgi-fr.com), et auprès des établissements financiers suivants:

-Un prospectus d'introduction est également disponible sur les sites Internet d'Alternext (www.alternext.com) et de l'Autorité des marchés financiers, 17 Place de la Bourse, 75002 Paris (www.amf-france.org).

II - MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES DANS LE PUBLIC

Pour la réalisation de l'introduction sur le marché Alternext, 1.013.134 actions seront mises à la disposition du public et diffusées dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert (hors clause d'extension). Ces actions proviendront d'une augmentation de capital de 1.013.134 actions à réaliser dans le cadre de l'introduction et décidée par le Conseil d'administration du 29 juin 2006, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire le 27 avril 2006.

- Date de première cotation : 12 juillet 2006.

- Procédure d'introduction : Placement Global + OPO.
- Nombre de titres diffusés dans le public : 1.013.134 actions (soit 23.01% du capital hors clause d'extension).

Il est précisé que l'augmentation de capital pourra être limitée à 75% soit 759.851 actions nouvelles.

Clause d'extension : En fonction de l'importance de la demande, le nombre d'actions proposées dans le cadre de l'Offre pourra être augmenté d'un maximum de 151.968 actions anciennes soit environ 15% du nombre d'actions initialement cédées dans le cadre du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert. Le nombre d'actions mis à la disposition du public serait alors porté à 1.165.102 actions au maximum soit environ 25.58% du capital après augmentation de capital et exercice de la clause d'extension. Cette clause est exerçable à la date de première cotation soit le 12 juillet 2006.

Le Placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement-livraison prévues le 17 juillet 2006 et après délivrance du certificat du dépositaire.

Conditions communes au Placement Global et à l'OPO

- Fourchette de prix indicative : **4,93 euros – 5,72 euros**
- Le cours coté sera fixé à l'issue de l'Offre et tiendra compte de la demande exprimée dans le Placement Global. Le prix du Placement Global sera identique à celui de l'OPO. Il sera fixé le 12 juillet 2006, postérieurement à la centralisation de l'OPO et devrait être publié dans une notice de ce même jour. Il est précisé que le prix définitif pourra être fixé en dehors de la fourchette indiquée ci-dessus.
- En cas de modification de la fourchette indicative de prix comme en cas de fixation du prix du Placement Global et de l'OPO en dehors de celle-ci, la nouvelle fourchette de prix sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse publié dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et d'une notice publiée par Euronext Paris SA. Dans un tel cas, la clôture de l'OPO sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent en tout état de cause d'au moins deux jours de bourse à compter de la publication de la notice et du communiqué précités, pour, s'ils le souhaitent, révoquer avant la clôture de l'OPO les ordres émis dans ce cadre auprès des établissements qui les auront reçus. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'OPO, qui sera mentionnée dans le communiqué de presse précité. Une notice d'Euronext Paris SA précisera les nouvelles modalités.

1) Caractéristiques du Placement Global

Préalablement à la cotation, une partie des actions sera diffusée dans le public, dans le cadre d'un placement public réalisé en France et d'un placement privé international dans certain pays à l'exclusion notamment des Etats-Unis d'Amérique.

- Durée du Placement : Du 4 juillet 2006 au 12 juillet 2006 à 12 heures.
- Responsable du Placement Global: GILBERT DUPONT
- Nombre de titres proposés dans le Placement Global: 911.821 actions soit 90% de l'Offre (hors clause d'extension).

2) Caractéristiques de l'OPO

- Durée de l'Offre: Du 4 juillet 2006 au 11 juillet 2006 à 17 heures.
- Nombre de titres proposés dans l'OPO : 101.313 actions soit 10% de l'Offre (hors clause d'extension).

La répartition des actions entre l'OPO et le Placement Global est susceptible d'être ajustée en fonction de la nature et de la demande exprimée. Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 30% du nombre total d'actions offertes.

Libellé et transmission des ordres :

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat **au plus tard le 11 juillet 2006 à 17h** aux intermédiaires financiers.

Les ordres d'achat de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation soit le 12 juillet 2006. Les ordres sont exprimés en **nombre d'actions demandées**. **Les ordres devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.**

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 12 juillet 2006 à 10h00, au plus tard, les membres du marché transmettront à Euronext Paris SA par télécopie

(n° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe.

Résultat de l'OPO : le résultat de l'OPO fera l'objet d'une notice publiée le 12 juillet 2006, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres ainsi que les conditions dans lesquelles se poursuivront les négociations sur Alternext à compter du 18 juillet 2006.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 12 juillet 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT +, entre d'une part Gilbert Dupont (Code Affilié 528) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 17 juillet 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 14 juillet 2006 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 12 juillet 2006.

Il est précisé que le calendrier communiqué dans la présente notice est indicatif. Il pourra donc faire l'objet de modifications qui seront communiquées dans une nouvelle notice.

Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO

- Un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- Un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres ;
- Les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordre disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- Euronext Paris SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- Euronext Paris SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

Il est précisé que l'émission des actions nouvelles ne faisant pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L225-145 du Code de Commerce, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire.

III - OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

<u>Listing Sponsor</u> :	ALLEGRA FINANCE
<u>Etablissement en charge du Placement Global</u> :	GILBERT DUPONT
<u>Désignation de la société</u> :	MGI DIGITAL GRAPHIC
<u>Service des titres et service financier</u> :	Société Générale
<u>Négociation sur NSC</u> :	Dès le 18 juillet 2006, les actions MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY seront négociées sur Alternext, groupe de cotation E1
<u>Code mnémorique</u> :	ALMDG
<u>Code ISIN</u> :	FR0010353888

Il est précisé que les opérations effectuées sur le marché Alternext (en dehors ou dans le carnet central) ne seront ni compensées, ni garanties.

NOTA : Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du 25 mars 2005, les négociations réalisées sur la société MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées sur MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

Le prospectus a été visé par l'Autorité des marchés financiers le 3 juillet 2006 sous le numéro 06-246 ; il se compose d'un Document de base enregistré le 26 juin 2006 sous le numéro I.06-105 et d'une note d'opération

Modèle d'état récapitulatif à utiliser
par les membres du marché

Document à adresser à Euronext Paris SA
Le 12 juillet 2006 à 10 heures au plus tard

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

**OPO DES ACTIONS
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY**

Membre dépositaire affilié Euroclear France n°

Adresse.....

Nom de la personne responsable N° de téléphone

	Nombre d'ordres	Nombre de titres
Ordres reçus		

-
- Un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
 - S'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

July 4th, 2006

N° 2006 – 0133

MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY

- Admission of shares of the Company on Alternext on July 12th, 2006.
- Offering of shares to the public in a Global Placement from July 4th, 2006 to July 12th, 2006 and an Open Price Offer from July 4th, 2006 to July 11th, 2006.
- Settlement/ Delivery of the Open Price Offer on July 17th, 2006
- Beginning of trading on Alternext on July 18th, 2006

I - ADMISSION OF SHARES ON ALTERNEXT.

Pursuant to Chapter 1 (paragraph 1.4) and Chapter 3 of Alternext Rules, Euronext Paris SA has decided to admit on Alternext the 2,578,197 existing shares that comprise the equity of MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY at the day of the admission, 800,000 new shares coming from the conversion of bonds, 10,870 from BSA exercise and a maximum of 1,013,134 new shares that will be issued in the admission framework.

The admitted shares, which par value is € 1 per share, will represent the total equity and voting rights in the Company and will be participating from January 1st, 2006. Since the admission, the shares will be either in bearer form, or in registered form at the choice of the shareholder.

The listing of MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY shares on Alternext will take place on July 12th, 2006 in accordance with the procedure of Global Placement and Open-Price Offer (OPO) under the conditions stated below.

Information on the current position of MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY will be provided to professional investors and the public as follows :

- Publication of the legal notice in BALO is planed on July 10th, 2006.
- A prospectus will be available for consultation at the Company's head office: 161 avenue de Verdun, 94200 Ivry-sur-Seine, and on its internet website (www.mgi-fr.com), and the financial intermediaries
- A prospectus is also available on Alternext's website (www.alternext.com) and on the Autorité des marchés financiers's Internet website (www.amf-france.org).

II - TERMS AND CONDITIONS OF THE OFFER (OPO and Placement).

For the listing on Alternext, 1,013,134 shares will be offered to the public as part of a Global Placement and an Open-Price Offer (OPO) (before extension option). The shares will be obtained from the issue of a maximum of 1,013,134 new shares as part of a capital increase permitted by the General Meeting on April 27th, 2006 and to be realised with the listing and decided by the Board of directors on June 29th, 2006.

- Date of first listing: July 12th, 2006.
- Listing procedure: Global Placement + OPO.
- Number of shares offered: 1,013,134 shares (approximately 23.01 % of the equity) after capital increase and before extension option).

Extension option: According to the importance of the demand, the number of shares could be increased of 151,968 existing shares (about 15% of the number of shares initially sold in this operation). This decision should be made at the latest when the price of the shares is fixed in the OPO and the Global Placement, ie July 12th, 2006.

The issue of new shares is not guaranteed. Consequently, trading on MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY shares will be possible after the delivery of the Depositary Certificate, i.e. after the date of Settlement/delivery fixed on July 17th, 2006. Trading will begin on July 18th, 2006.

Conditions applying to both Global Placement and OPO

- Indicative price range: **€4.93 – €5.72**
- The first share price will be set at the end of the OPO and will take account of the demand expressed in the Global Placement. The prices of the Global Placement and the OPO are the same. The definitive price will be set on July 12th, 2006 after centralisation of the OPO and should be published by Euronext Paris SA in a notice that same day. The final share price may be set outside the aforementioned range.
- However, if the price of admission of the new shares is fixed outside the indicative price range mentioned above, and also in case of modification of the indicative price range, the new price range will be announced to the public by a notice of Euronext Paris SA and a press release published in at least two national financial newspapers. The closing date of the OPO will be postponed in a way order givers have at least two business days from the press release to revoke the orders passed in the OPO. New irrevocable orders could be passed until the new closing date of the OPO. The modification would be announced to the public in a press release and the new modalities clarified by a Euronext Paris SA notice.

1) The Global Placement

Before first listing, a proportion of the shares will be included in a public placement in France and an international private Placement in some countries excluding the United States of America.

- Period of the Global Placement: From July 4th, 2006 to July 12th, 2006 (12:00 CET).
- Underwriter: GILBERT DUPONT
- Number of shares within the Global Placement: 911,821 shares (90% of the Offer before the extension option).

2) The OPO

- Period of the OPO: From July 4th, 2006 to July 11th, 2006 inclusive (17:00 CET).
- Number of shares within the OPO: 101,313 shares (10% of the Offer before the extension option).

Depending on the demand, the breakdown between the Global Placement and the OPO may be adapted as stated below. If the demand permits it, the number of shares offered within the OPO will be equal to 30% minimum of the Offer.

Order types and transmission :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries **by 17:00 CET on July 11th, 2006**. Orders issued in the OPO will be, even in the events of reduction, irrevocable and their validity will be July 12th, 2006.

Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

Intermediaries shall send their purchase orders to the market member(s) of their choice.

By 10:00 on July 12th, 2006, market members shall fax Euronext Paris SA (on 01 49 27 16 00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in annex. The report should break down the number of orders and shares requested using the model given in annex.

Result of the OPO: the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris SA on July 12th, 2006. This notice will specify the price and any scale-back rates that may have been applied to orders and the trading conditions for July 18th, 2006.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO : settlement/delivery of July 12th, 2006 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between Gilbert Dupont (code 528); and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on July 17th, 2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 am CET on July 14th, 2006. The trading day shown on instructions will be July 12th, 2006.

The schedule contained in this notice is provisional. It may therefore be subject to changes which will be announced in a new notice by Euronext Paris SA.

Special conditions applicable to orders placed under the Open-Price Offer

- individual order givers (natural persons or legal entities) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered ;
- clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed ;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested ;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by order givers holding accounts with them ;
- Euronext Paris SA reserve the right to require intermediaries to submit summary statements of their orders immediately by fax ;
- Euronext Paris SA also reserve the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.

The issue of new shares is not guaranteed. Consequently, trading on MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY shares will only be possible after the delivery of the Depositary Certificate.

III- TECHNICAL AND OTHER COMMENTS.

<u>Listing advisor:</u>	ALLEGRA FINANCE
<u>Brokers:</u>	GILBERT DUPONT
<u>Company name:</u>	MGI DIGITAL GRAPHIC
<u>Securities and financial services:</u>	Société Générale
<u>Trading:</u>	As of July 18 th , 2006, MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY will be traded on Alternext, trading category E1.
<u>Symbol:</u>	ALMDG
<u>ISIN Code:</u>	FR0010353888

NOTA - According to the article 980 bis of CGI and decree n°2005-314 dated march 25th, 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations on July 12th, 2006.

The prospectus received from the Autorité des marchés financiers the visa n° 06-246 dated July 3rd, 2006. It is composed of a document de base registered on June 26th, 2006 under n°l.06-105 and a note d'opération.

Model form to be used by intermediaries

Fax this document on July 12th, 2006
on 01 49 27 16 00

OPEN PRICE OFFER FOR MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY SHARES

Member accepting orders Euroclear France member n°

Address

Contact.....Telephone number.... ..

Fax number :

	Number of orders	Number of shares

Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ;
A maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.